

Rappel sur le processus de recrutement dans les entreprises adaptées :

Article L. 5213-13-1 du code du travail : Les entreprises [adaptées] emploient des proportions minimale et maximale de travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH et qui se trouvent sans emploi ou qui courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap. Ces personnes sont recrutées soit sur proposition du service public de l'emploi, soit directement par l'entreprise. D. 5213-63,

Proposition d'une candidature en entreprise adaptée par le service public de l'emploi (SPE)

Date :

Prescripteur :

Cap Emploi

Pôle Emploi

Mission locale

Nom du conseiller :

tél :

Courriel :

Informations candidat

Monsieur :

Madame :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :
(99 pour l'étranger)

Tel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

IDE :

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé :

Valable du :

au :

Entreprise adaptée

Cachet

Nature du contrat

CDI : <input type="checkbox"/>			Date de début de contrat :	<input type="text"/>
CDD : <input type="checkbox"/>	Nombre de mois :	<input type="text"/>	Date de début de contrat :	<input type="text"/>
CDD Tremplin : <input type="checkbox"/>	Nombre de mois :	<input type="text"/>	Date de début de contrat :	<input type="text"/>
CDI Intérim : <input type="checkbox"/>	Nombre de mois :	<input type="text"/>	Date de début de contrat :	<input type="text"/>
CT mission : <input type="checkbox"/>	Nombre de mois :	<input type="text"/>	Date de début de contrat :	<input type="text"/>

